

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une première pierre posée pour la réforme des études de sage-femme

À Paris, le 05/07/2024

Introduite par la **loi Chapelier** en Janvier 2023, la **réforme des études de sage-femme** commence à prendre forme avec la sortie ce jour des **textes cadrant son 1er cycle**.

Cette réforme était nécessaire pour les étudiant·e·s sages-femmes, et depuis longtemps une demande de l'ANESF. Elle implique, entre autres, une **révision complète de la formation** ainsi que la création d'un **3ème cycle en maïeutique** pour les étudiant·e·s entrant dans la formation dès **Septembre 2024**. Ainsi, un travail **collaboratif** rassemblant l'ensemble des acteur·rice·s concerné·e·s a pu débiter l'année dernière, pour aboutir à un **premier texte co-construit** et une réelle **évolution** pour les futur·e·s étudiant·e·s.

Le premier changement concerne une **transformation** dans l'approche **pédagogique** des apprentissages, avec une maquette de formation basée sur une **approche par compétences**, mettant ainsi plus en lien les connaissances théoriques et leur application pratique. Cela implique par ailleurs une **place plus importante** dédiée à la **gynécologie**, par-avant sous développée, afin que les enseignements soient recentrés autour de l'exercice du métier de sage-femme. En outre, l'identification d'un **parcours libre** favorise une personnalisation de la formation dès le premier cycle, et le **cadrage du volume horaire** des enseignements et des stages permet de poser des **limites aux maquettes de formation** qui pouvaient être **trop chargées auparavant**. Cependant, l'ANESF regrette que l'identification d'un **stage libéral** soit formulée uniquement sous forme de **recommandation**, alors qu'il est essentiel pour développer des compétences transversales sur la **santé des femmes**, enjeu majeur du métier de sage-femme.

Nous alertons également sur le **coût de la formation en 1er cycle**, qui précarise de façon majeure les étudiant·e·s sages-femmes. Pour rappel, ce sont en moyenne sur la **3ème année** plus de **7500 kilomètres** qui sont parcourus pour se rendre en stage, sans **aucune indemnité** associée. Pour l'**attractivité** et la **qualité des études** mais également l'**égalité des chances**, il est nécessaire et urgent d'**indemniser** les kilomètres parcourus par les étudiant·e·s sages-femmes à **frais réels**, et ce **dès le premier cycle**. Enfin, le contexte politique actuel de montée de l'extrême droite nous inquiète de façon majeure quant au futur de la formation mais également du métier de sage-femme. Pour les étudiant·e·s, pour les sages-femmes et pour les femmes, allons voter ce dimanche.

Suzanne Nijdam - Porte-Parole
porteparole@anesf.com
06 46 68 58 42

L'ANESF est adhérente à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)